**Le concept de transparence des données de la recherche**

**dans les législations française et européenne**

Mihaëla MATEI

Juriste, Département de la Recherche Clinique, AP-HP

Les dernières propositions de révision des dispositifs juridiques encadrant la recherche clinique en France et en Europe affirment explicitement le concept de «transparence », de « partage », ou d’ « accès libre» aux données scientifiques.  S’agissant du type de données concernées, ces initiatives visent à la fois les résultats des recherches  et  les  données  qui  ont  conduit  à  ces  résultats  et  donc potentiellement  les données de  santé des patients.  L’inscription de ce paradigme de transparence dans le dispositif juridique de la recherche appelle une analyse approfondie de son articulation avec d’autres dispositifs juridiques tels que le droit à la protection des données à caractère personnel et le droit de la propriété intellectuelle.